L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 NOVEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Bonnet,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 23 NOVEMBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Nécessité du pavage à la Nouvelle-Orléans.

Au nombre des améliorations indispensables à tout centre de population qui se targue de sa dignité de grande ville, de son titre de métropole—comme c'est le cas spécial pour la Nouvelle-Orléans—il faut placer, au premier rang, le drainage, suivi d'autant plus indispensable, ici, que nous sommes entourés d'eau, de tous les côtés, et que la cité est assise sur un terrain plat, dont les eaux ont de la peine à s'écouler au dehors et qu'elle est obligée de se garantir, par de solides remparts, contre les envasots du fleuve ou du lac. Quand aurons-nous ce drainage—nous ne disons pas complet, mais approchant, mais simplement convenable ? Nous l'ignorons. Il y a pour cela plusieurs raisons, dont la première, qui pourrait, à la rigueur, se passer des autres, c'est que les fonds manquent, et qu'il faudrait un peu nous sniger à blanc pour nous le procurer.

En attendant, il y a le pavage, qui est lui-même une forme du drainage, un des éléments les plus nécessaires, les plus primitifs, et sans lequel une ville, même de peu d'importance, ne se conçoit pas.

Or, le pavage est-il à la mode ici ? Nous n'oserons pas avancer l'hérésie qui existe dans certaines villes du Nord et de l'Ouest, où les forts ont été longtemps pour le pavé, des ressources qui l'on croyait impossibles, à savoir :

Si Le gravier est, avec soin et fortement tassé, se solidifie, avec le temps, et forme, sur la chaussée, une croute épaisse, durable, offrant autant de résistance que le macadam le plus compliqué et le plus coûteux, se maintenant toujours en bon état, que la boue et occasionnant moins de secousses aux voitures que les blocs de granit.

Nous le disons avec regret—la Nouvelle-Orléans est, sous ce rapport, fort en retard sur bien des villes de 2e classe, qui sont loin de la valoir, au double point de vue de la position géographique et de l'importance commerciale. En Floride, dans ce coin des Etats-Unis, qui n'est d'être si récemment exploré, presque toutes les villes sont pavées en bois—Jacksonville et St-Augustin, entr'autres.

Dans Fernandina, Sanford, ne pouvant se donner le luxe de blocs de granit dont l'archet, la pierre, toujours brute et compliquée, exigent plus de soin, de bonne et de bon goût, on a, en grands, et en bois, tout trouvé. Même dans son propre Etat, la métropole du Sud-est laisse distancer par une petite ville de 12 mille âmes, la Sélect, qui a eu la sagesse d'adopter le système du gravier qui coûte peu et rend de grands services. Les planches étendues en travers sur une chaussée ont un grave inconvénient : elles s'usent pourrissent vite et exigent des réparations incessantes. Le gravier est plus solide, il a plus de durée. Avec lui, il n'est plus besoin d'employer de fortes équipes d'ouvriers, d'un bout de l'année à l'autre, pour réparer les dégâts occasionnés par les pluies. Quant au granit, il n'est faut plus songer, pour le moment ; la caisse de la ville est à sec et celles de la majorité des particuliers ne sont guère mieux garnies.

Force nous est donc de recourir au système employé à Shreveport, à Shreveport, avec tant de succès et qui a coûté si peu à ces deux villes. On sait que le pavage en granit est très dispendieux ; la ville a été obligée de le payer près de $1 50 la yarde carrée, sur ce pied, il faudrait un demi-siècle, à la Nouvelle-Orléans pour payer la moitié de ses rues. Le gravier revienderait à moins de $1 50—$1 25 tout au plus.—On voit que l'économie est immense. Pour $40, $50 ou $60, il est facile de couvrir, sur toute la largeur de la chaussée, l'espace qui s'étend devant la façade d'une vaste résidence.

Que les habitants, les propriétaires, s'entendent avec l'administration et ils réussiront à réaliser cette première de toutes les réformes, cette amélioration, indispensable entre toutes, même à une ville de troisième ou quatrième ordre. Il ne s'agit pas ici d'une affaire de fantaisie ou de luxe ; il y a longtemps que nous ne pouvons plus nous accorder ces choses-là et que nous y avons renoncé. C'est la nécessité, c'est la question de salubrité qui nous talonnent ; c'est le besoin du commerce, c'est le maintien de la bonne renommée de notre ville, au dehors, qui nous pressent. Hésiter plus longtemps à faire ce sacrifice, équivaudrait, pour la Nouvelle-Orléans, à un suicide.

Compagnie d'Assurances du Sud.—Cette compagnie, bien qu'elle ne compte que quelques années d'existence, est une des plus solides et des plus solvables de la Nlle-Orléans. Elle est, du reste, administrée par des hommes de grande expérience et d'une prudence consommée qui il nous suffise de nommer M. Ernest Miltenberger, président ; M. H. Gally, vice-président ; M. Scott McGehee, secrétaire. L'actif de la compagnie est de $460,000, le capital versé de $300,000. Les dividendes payés tous les ans aux actionnaires sont plus que satisfaisants.

Loterie de la Compagnie de l'Etat de la Louisiane.—L'employé préposé aux encaissements de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, M. A. J. Drysdale, décrivait dans un avis publié dans l'*Abeille* de ce jour, avoir été mis en possession, pour le compte d'un déposant de l'Institution, du quart du gros lot gagné, par celui-ci, au tirage de mercredi dernier. L'heureux joueur, dont le nom n'est pas révélé avait acheté vingt-cinq sous, au bureau de M. F. Arroyo, le carré de papier qui lui a valu sa bonne fortune.

Les enfants délicats, les mères, les personnes fatiguées par un labeur ardu et dont les tissus souffrent par suite de leur impuissance à digérer leur nourriture ordinaire, de même que les personnes qui se livrent à des travaux d'esprit excessifs, doivent prendre l'**Emulsion de Scott**, faite d'huile de foie de morue et d'hypophosphites. 2 en 1 ; fait usage pour une dame qui a le sang et l'estomac d'une délicatesse. Elle en a éprouvé de si bons effets que je dois déclarer cette émulsion supérieure à toutes les autres. L. P. Waddell M. D. Hogle & Mills S. C.

Envoyez un timbre-poste de 2 cents au Dr. A. Scott & Co., Lowell, Mass. et vous recevrez la collection de ses belles cartes pour album.

LOUISIANE.

Le *Pionnier*, Stock Landing, paroisse St. Bernard, du 17 novembre :

Nous avons eu, hier, une forte pluie ; elle a terriblement endommagé les plants d'oignons. Il faudra les semer de nouveau, en bien des endroits. Il est probable que cette récolte ne sera pas aussi abondante qu'à l'ordinaire, en général, le temps est superbe et favorable à tous les travaux agricoles. Les petits fermiers, les maraîchers, sont pas à se plaindre ; quant aux planteurs sucriers, ils sont en pleine ébullition et ils travaillent dans d'excellentes conditions.

Sur l'habitation Contreras, à M. Godchaux, le rendement est très bon. M. Labiche, un de nos meilleurs sucriers, nous dit qu'il a presque fini de extraire la moitié de jus de la canne que cette année. Contreras fait toujours une bonne récolte ; elle ne perdra pas sa vieille réputation, cette fois.

Sur Poydras, tout va bien.

Sur Cressdmour, les commencements de la roulaison ont été heureux ; ils promettent de très bons résultats.

Le capitaine Lombard nous a donné d'excellentes nouvelles de l'Isle-Brent. Le pompage y est complètement fini, mais la canne ne contient que du sucre, en a fait 194 livres à la tonne. Si les choses continuent de même, l'abondance du rendement victoria compensera le déficit du tonnage.

Le *Pionnier*, Napoleonville, paroisse Assomption, du 17 novembre :

La semaine qui vient de finir a été très favorable à la roulaison. Autant que nous pouvons en juger par les rapports qui nous arrivent, le rendement est d'un bouleau l'argent, pour le plant, et d'un voisgent et demi, pour les souches.

Sur Elm Hall, on a obtenu le remarquable rendement de 3300 livres de sucre, facts.

—Le bateau-dragueur fonctionne dans le Lafourche, près de Donaldsonville. Le capitaine Gardner s'est engagé à n'enlever que trente cubes de terre, mais nous espérons qu'il le mettra à même de continuer ses travaux, et de faire enlever plusieurs cubes qui se sont formés à Palo Alto, à Valenzuela et sur d'autres points du parcours de bayou, entre Donaldsonville et Napoleonville. Nous espérons que l'on gardera le plus longtemps possible la dragueur du capt. Gardner dans le Lafourche, où il y a tant à faire.

Le *Bouteur*, Point-a-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 17 novembre :

Les rapports qui nous arrivent de tous les points de la paroisse, annoncent que la récolte en sera cet manquée. Le rendement est beaucoup plus faible qu'on ne croyait. Les planteurs sont désespérés ; quelques uns d'entre eux ne couvrir leurs dépenses ; une grande part a restera en dettes. Nos marchands devront subir cette perte, et elle sera forte.

Nous apprenons que la plus mauvaise récolte faite, cette année, dans la paroisse, a été d'un tiers de moins de l'ordinaire. Il semble que Pointe à la Hache a eu moins à souffrir que les autres localités de la paroisse. On nous assure, cependant, que malgré les pertes sensibles éprouvées, les planteurs sucriers ne seront pas obligés de se mettre en cage. Ils auront leurs dépenses—du moins, celles de l'année courante.

—A "Union Settlement," la population semble apprécier pleinement les avantages attachés à la variété des récoltes : aussi toutes les terres qui longent le bayou sont elles labourées, plantées et semées en graines de différentes espèces.

M. W. Boyle est à la tête du mouvement ; il a en terre deux mille choux, qui viennent fort bien et seront bons à mettre sur le marché vers l'époque des fêtes de Noël.

M. Marcus Walzer fait aussi la culture des plantes maraîchères ; il a également un verger couvert de jeunes orangers qui poussent à vue d'œil et promettent un bon rendement.

M. G. Waschhusen a de magnifiques treilles de vigne. Il aura des raisins à expédier sur le marché, au mois de mai prochain.

Mme P. McMillen a de délicieux mandarins récoltés sur sa propriété à Point Pleasant. Les mandarins de Chine n'ont ni le goût ni cette saveur.

—Nous extrayons l'article suivant des colonnes de l'*Opérion*, de Lac Charles. Nous le livrons aux réflexions de nos lecteurs :

1. Aucune récolte faite sur une ferme des Etats du Nord ne demande aussi peu de travail que la culture du riz, eu égard au revenu net.

2. Aucune récolte sur une ferme du Nord n'est aussi sûre que celle du riz.

3. Aucune récolte d'une ferme du Nord ne produit, à l'acre, plus d'un dixième des résultats obtenus de la canne à sucre.

4. Un acre d'oranges, de citrons, de pécanes, de noix, dans ce comté, vaut très peu autant qu'un acre de pommes et il rapportera plus longtemps. Il ne coûte pas plus à planter.

5. La figue est le plus sûr des fruits. La valeur annuelle d'un acre de figuiers n'est jamais au-dessous de $500 par an.

6. La poire, la prune, la vigne rapportent ici deux fois ce qu'elles donnent au cultivateur du Nord.

7. Tous les produits dont nous venons de parler, viennent en grande abondance dans le sud-ouest de la Louisiane. Tout ce gain vient s'ajouter à celui qui provient des produits principaux de la ferme, tels que l'avoine, le maïs, la pomme de terre et les racines de toutes les espèces.

8. La construction d'une maison, dans le sud-ouest de la Louisiane, coûte moitié moins qu'au Nord.

On se fait, à bien moins de frais, un intérieur confortable ; on fait moins de dépenses pour les vêtements : on ne défonce pas un dixième pour le chauffage, et la terre coûte dix fois moins.

Le *Réveil*, St. Martinville, paroisse St. Martin, du 17 novembre :

Nos planteurs sucriers sont en pleine roulaison ; ils ont une saison extrêmement favorable. La gelée blanche que nous avons eue, a fait grand bien à la canne et arrêté la végétation. Les cannes coupées sur l'habitation Catahoula, louée et exploitée par MM. Becknel, sont au moment roulées sur l'habitation St. John, ou elles ont été transportées par un tramway allant d'une propriété à l'autre. On nous affirme que, partout, dans la paroisse, le rendement est satisfaisant.

Salsaparille d'Ayer. Son passé de quarante ans est un constant triomphe sur les maladies du sang.

FRANCE.

NOUVELLES DIVERSES.

Un discours de M. Lavisse à la Sorbonne.

M. Spuller écrit, dans la *République Française*, du 7 novembre :

"Nos lecteurs qui ont pris connaissance de l'admirable péroraison du discours prononcé lundi à la Sorbonne par M. Lavisse, à la séance de rentrée de la Faculté des lettres de Paris, ne s'étonneront pas du sentiment de profonde reconnaissance que nous tenons à exprimer à l'éloquent professeur. Le discours de M. Lavisse est, en effet, un puissant et généreux cordial dont nous avions tous besoin à l'heure présente : il ranime et réconforte ; il réchauffe les cœurs ; il élève les âmes au-dessus de toutes nos querelles et de toutes nos misères ; nous sentons, après l'avoir lu, que nous valons mieux que nous ne voulons le dire, le pessimisme est la pire des conseillers, que notre destinée est entre nos mains et que, si nous le voulons d'une volonté persévérante, nous sortirons vainqueurs de toutes les épreuves qui nous attendent.

"M. Lavisse est un homme de foi, mais sa foi est appuyée à la science. Il sait, pour l'avoir appris dans notre histoire et étudié avec le plus patient et le plus fidèle amour, ce que vaut, ce que peut, ce qu'est vraiment la France dans le monde. Notre pays a traversé des temps plus mauvais que les nôtres, et ce n'est pas la première fois qu'une coalition morale, complice de la coalition politique, s'est formée en Europe pour éteindre ce foyer de lumière rayonnante et d'activité généreuse que la civilisation générale a trouvé parmi nous, au sein de la race la plus sociable qui fut jamais. Toujours la France a triomphé de ces efforts tournés contre elle, à force de travail, de dévouement et de juste et noble confiance dans les services que son cœur et son génie ont rendus, sans les compter, à d'autres nations qui n'en ont guère marqué leur reconnaissance. C'est là vie même de la France qui se dépense au profit des autres, mais telle est aussi sa destinée glorieuse. Il ne dépend point des caprices du hasard d'en interrompre le cours. Nous ne sommes pas, comme l'a dit avec tant de force M. Lavisse à la merci de tel ou tel accident. Nous aurons des luttes à soutenir ! Eh bien, cela ne vaut-il pas mieux pour des hommes de cœur que de végéter dans les décrépitudes de la décadence ?

"Encore une fois, on ne saurait trop remercier l'un des maîtres les plus écoutés, les plus aimés de notre jeunesse de lui avoir fait entendre un langage aussi viril."

Un détachement de cinquante hommes du 4e génie, commandé par le capitaine Léon, est arrivé, le 5 novembre, à Grenoble de retour du Tonkin. Ce détachement appartient à la deuxième compagnie du troisième bataillon, c'est à dire celle dont faisait partie le sergent Bouillet. Dans la cour de la gare, le colonel Bourgeon, s'adressant à ces braves, a prononcé l'allocution suivante :

Je suis venu moi-même vous recevoir et avec le drapeau, ce drapeau dont vous avez si bien soutenu l'honneur et que vous avez couvert de gloire dans l'Extrême Orient.

Malgré les travaux, malgré les combats, vous n'avez jamais failli à l'honneur ni chef comme félicitant de votre courage dans son dernier ordre du jour. Je vous remercie de votre belle conduite. Gloire à vous, gloire à ceux qui dorment là bas, loin de la patrie ! Oui ! vous, vous avez droit à cette gloire dont vient vous en le héros de Tuyen Quan. Le gouvernement de la République lui a élevé un monument dans une des rues de Paris ; ce monument vous rappellera ou exemple à suivre et, rentrés dans vos foyers, vous serez heureux de dire : J'étais de la compagnie du sergent Bouillot.

Les paroles du colonel du quatrième régiment sont accueillies par les applaudissements de la foule qui a envahi l'intérieur de la gare et fait entendre les cris de "Vive le génie ! Vive l'armée !"

Le détachement, précédé de la musique, se met en marche, escorté de soldats portant des torches. Sur tout le parcours de la gare à la caserne, cette vaillante troupe est fêtée, acclamée. Des balcons de l'Hôtel de la division, où se trouvait le général Février, des dames jettent des fleurs aux soldats, tandis que de tous côtés retentissent les cris de : "Vive l'armée ! vive la France !"

Sur le rapport de M. Monod, directeur de l'Assistance publique, le ministre de l'intérieur a mis à la disposition de l'Académie de médecine, de Paris, une somme de huit mille francs pour aider l'administration supérieure à propager la vaccination à l'aide du vaccin animal, en fournissant des tubes aux établissements hospitaliers publics, au service des enfants assistés et développants du premier âge.

Extrait du compte rendu de la séance du conseil général de la Seine :

Les victimes de la catastrophe de Charenton.—Le conseil vote d'urgence un secours de 1,000 fr. en faveur des familles des mineurs du département de l'Aveyron, qui ont trouvé la mort à la suite d'une explosion de grisou.

—Les pièces de 2 centimes 1/2 rendraient elles des services ? C'est l'opinion de M. Paul Bronsse. En effet, dit-il, lorsque le prix d'un objet d'alimentation, comme le pain par exemple, s'élève à un nombre impair pour une quantité donnée, le marchand bénéficie de 2 centimes 1/2 pour chaque vente faite par moitié. Ainsi, dans le cas où le pain de quatre livres coûte 85 centimes, deux livres de pain sont vendues 45 centimes et non 42 centimes 1/2 ; l'acheteur paye, par suite, 2 centimes 1/2 de trop. Les pièces de 2 centimes 1/2 pourraient donc servir de monnaie d'appoint. Le conseil adopte les idées de M. Bronsse et émet un vœu tendant à ce que le ministre des finances demande aux Chambres le crédit nécessaire.

—La zone militaire.—Sur la proposition de M. Lefevre et de ses collègues suburbains, le conseil renouvelle le vœu tendant à la suppression de la zone militaire autour de Paris.

Les citoyens Honlé, tailleur de pierre, et Raymond, ébéniste, invités par les chambres syndicales nantaises à venir de Paris, ont fait une conférence socialiste à Nantes.

Ils ont rendu compte des résolutions prises par le congrès ouvrier de Bordeaux et ont soutenu la nécessité d'une grève générale et de la révolution sociale.

La réunion a voté un ordre du jour dans ce sens.

En annonçant la fin des examens de sortie de l'école supérieure de guerre, nous avons fait remarquer que le plus grand nombre des officiers avaient été désignés pour servir dans différents états-majors. La répartition a été faite de la façon suivante :

Sur soixante-dix officiers classés, cinquante seront envoyés comme stagiaires d'état major, savoir : neuf au bureau de l'état-major général ; deux au gouvernement militaire de Paris, deux dans chacun des 6e, 14e, 15e et 19e corps d'armée ; un aux quinze autres corps ; un aux 1er, 2e, 3e, 11e, 12e, 13e, 14e, 27e, 28e, 29e et 30e divisions d'infanterie ; un au gouvernement de Belfort ; un à chacune des trois divisions d'Algérie et à la division d'occupation de Tunisie.

L'officier sorti de l'école supérieure de guerre avec le numéro 1 est le lieutenant Mirepoix, du 12e régiment d'infanterie. Le second est le capitaine d'artillerie Blondel.

Les ouvriers ont commencé, le 6 novembre, derrière le Petit Luxembourg, les travaux du socle du monument que les admirateurs de l'illustre peintre font élever à Eugène Delacroix.

Le buste d'Eugène Delacroix, d'une ressemblance frappante, couronne le socle du monument. Autour de son cou s'enroule, avec de beaux plis, le cachenez légendaire de grosse laine, qui ne le quittait jamais.

Le monument, adossé à des verdures, est isolé du public par un petit bassin. La date de l'inauguration n'est pas encore fixée.

Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur s'est réuni sous la présidence du général Faidherbe, grand-chancelier.

Il a examiné : 1° trois projets de décrets relatifs à des concessions de médailles militaires ; 2. 78 demandes en autorisation d'accepter et de porter des décorations étrangères ; 3. 57 affaires disciplinaires concernant : 2 membres de la Légion d'honneur, 8 médaillés militaires et 47 titulaires de médailles commémoratives.

La classe de 1887.—Le ministre de la guerre a pris quelques dispositions de détail concernant la classe appelée cette année sous les drapeaux.

Les hommes dont la taille dépasse 1 m. 80 seront envoyés dans les bataillons d'artillerie de forteresse et dans les batteries de montagne.

Dans l'artillerie, le minimum de taille a été réduit et fixé à 1 m. 60 pour les deux dixièmes du contingent ; mais les jeunes gens de cette taille devront jouir d'une robuste constitution.

Les jeunes gens qui font partie des différentes sociétés colombophiles seront admis dans les régiments du génie. Ceux qui devront être affectés aux compagnies d'ouvriers militaires des voies ferrées seront pris au dehors des ouvriers de chemins de fer.

On lit, dans la *Gazette de France*, du 10 novembre :

Un jugement du tribunal civil de Vannes vient d'ordonner la réintégration immédiate des Frères des écoles chrétiennes dans le local qu'ils occupaient à Muzillac comme instituteurs publics. Leur expulsion de ce même local avait eu lieu il y a deux ou trois mois, et, en vertu d'un arrêté rendu par le préfet, M. Demangeat, des instituteurs laïques avaient pris leur place. Il ne leur manquait que des élèves. Aujourd'hui, ils n'ont même plus une classe, soit pour s'y promener, soit pour instruire.

En effet, l'école avait été donnée à la commune de Muzillac sous la condition expresse qu'elle serait toujours tenue par des instituteurs congréganistes. L'acte portait qu'en cas d'infraction à cette disposition essentielle, la libéralité deviendrait caduque.

En voyant arriver les instituteurs laïques, les donateurs ont eu recours aux tribunaux qui, en présence de la clause révocatoire, ne pouvaient manquer d'annuler la donation. Du reste, la commune de Muzillac elle-même, respectant les termes absolus de la convention, conclurait dans le même sens que les donateurs.

La commission supérieure des congrès et conférences de l'Exposition de 1889, réunie sous la présidence de M. Pierre Legrand, a adopté, après discussion, la formation de trente congrès, parmi lesquels celui relatif à la propriété industrielle, à la statistique, aux sociétés par actions, sociétés monétaires, sociétés littéraires, sociétés coopératives de consommation, sociétés d'horlogerie ; ceux relatifs à l'étude de la propriété foncière, à l'étude de la transmission, à l'étude des aéronautiques ; ceux de la météorologie, de la pathologie interne, de l'ostéologie et laryngologie, de l'anthropologie et de l'archéologie préhistorique ; ceux de la propriété artistique, de l'enseignement primaire, de la propagande, des sciences physiques, de l'assistance publique, de la fédération des sauveurs-pompiers, de l'unification de l'heure, des traditions populaires, des travaux maritimes, de la mécanique appliquée, de la combustion, etc.

Parmi compte 4522 chiens de luxe payant 10 francs ; 13,911 d'entre eux, régulièrement déclarés, ont payé 4,559 ; 110 frères ; mais les 37 autres, dont les maîtresses ont négligé de faire la déclaration, ont payé une triple taxe, soit 1,110 francs. De même pour les chiens à 5 francs ; 23,800, bien en règle, ont versé 119,000 fr. ; mais les 14 derniers ont payé deux seuls, toujours pour la même raison. Enfin, les chiens de luxe, les chiens soumis à la taxe municipale la somme de 783,250 fr.

Le 1 novembre, premier dimanche du mois, date fixée par la Société zoophile de Paris, a été ouvert dans les salons Vantier, avenue de Cichy, le concours annuel de serins hollandais. Jusqu'à quatre heures de l'après-midi les ornithologistes pouvaient visiter gratuitement cette exposition.

Deux, l'un dérogeant, nous avons décrit la longue table recouverte de serge verte sur laquelle sont placées des cages de même dimension, les conditions requises pour que les "serins" reçoivent des récompenses. Organisation et fonctionnement intérieur de la Société zoophile, etc.

Sans revenir sur ces questions, que de détails curieux et intéressants ne restent-il pas à développer !

L'élevage des serins, qui valent depuis trois francs jusqu'à quatre et cinq cents francs, donne lieu à des transactions qui ne doivent pas être sans importance si l'on songe que chaque année les sociétaires reçoivent plus de quatre mille serins. Cette industrie tant vivre un nombre considérable d'individus : éleveurs, revendeurs, fabricants de cages, empailleurs, cultivateurs de mouron. Dans une seule commune, à Orléans, il n'existe pas moins de cent cinquante cultivateurs de mouron. Le mouron de Poitiers est aussi célèbre dans le monde des serinophiles que la pêche de Montreuil ou le chasselas de Fontainebleau dans le monde des gourmets. Qui donc en croire les sociétaires que nous avons vus ce matin, il ne viendrait à Paris, par jour, plus de mille francs de mouron. Ils font ressortir avec juste raison, qu'il y a à Paris 85,000 maisons et que chacune renferme plusieurs serins... en cage.

Quant à la quantité de chènevis et de colifichets qu'il faut quotidiennement pour nourrir tous ces "frossignols de la chambre", suivant l'expression de Buffon, nul ne le saura jamais.

La société serinophile de Paris, qui a malheureusement pris de cinq ans d'existence, faillit disparaître pendant la guerre de 1870. Il avait été impossible à aux membres de conserver les oiseaux. Ceux ci étaient morts de faim, beaucoup n'étant pas volés, puis mangés. Depuis 1871, l'élevage a repris de plus belle, et la société est maintenant en pleine prospérité, mais au prix de quels soins délicats et incessants ! Les éclosion, les serins sont exposés à mille maladies : les congestions, la diphthérie, les rhumatismes et même la goutte. Fort heureusement, les serinophiles sont d'habiles vétérinaires et chacun d'eux possède une véritable infirmerie parfaitement aménagée pour les sujets malades.

Belgique.

La *Revue de droit international* publiera, dans sa prochaine livraison, un travail de M. Geffcken, qui expie en ce moment dans la prison de Moabit, à Berlin, l'imprudence qu'il a eue de communiquer à la *Rundschau* le Journal de Frédéric III. Ce travail, intitulé : "La guerre maritime de l'avenir," n'est pas seulement très intéressant par la nature de la question qu'il élucide, mais encore par ce fait qu'il démontre que M. Geffcken jouit de toutes ses facultés et ne saurait être interdit.

Après avoir montré les profondes modifications apportées à la guerre sur mer par la substitution des navires à vapeur aux navires à voiles, l'auteur constate l'importance des stations de charbon, par la nécessité de remplacer l'approvisionnement des bâtiments. Une fois pourvue de charbon et libre de ses mouvements, il s'agit pour la flotte de combattre l'ennemi, le but étant de dominer la mer par la destruction ou le blocus des forces ennemies.

S'appuyant sur l'expérience tirée des grandes manœuvres anglaises, M. Geffcken ne croit pas à l'efficacité des blocus. Quant aux conditions de la guerre au large, elles ont tellement varié depuis l'application de la vapeur que le combattant ne se rendra bien en rien à ceux que nous connaissons. Tout dépendra du chef ; mais le nombre n'est pas indifférent. A ce propos, M. Geffcken s'élève contre la marine volontaire formée par les grands vapeurs du commerce. Les bâtiments de ce genre ne vaudront jamais de vrais croiseurs construits *ad hoc*, et ou se fait de grandes illusions sur les services qu'ils rendront.

M. Geffcken étudie ensuite les conséquences d'une guerre entre l'Angleterre et une puissance maritime, et il estime que dans une telle éventualité l'Angleterre aurait à se repentir de ne pas avoir accepté, en 1856, la proposition faite par le secrétaire d'Etat américain de reconnaître, par un accord international, l'immunité de la propriété privée sur mer.

L'Angleterre est une île, dit-il, qui est forcée d'importer par voie de mer toutes les marchandises dont elle a besoin, et ce besoin est si impérieux qu'elle ne peut y renoncer.

Tandis qu'en 1903 l'importation des céréales était de 3 0/0, elle a monté aujourd'hui à 58 0/0.

En 1803, la marine commerciale anglaise était de 2 millions de tonneaux, la flotte de guerre comptait 270 bâtiments ; en 1885 le Royaume-Uni avait 16,603 bâtiments de commerce jaugeant 3,417,000 tonneaux ; les colonies 12,876 bâtiments de 1,613,000 tonneaux ; l'Angleterre disposa de 90 croiseurs !

Mais l'Angleterre dit en terminant M. Geffcken, malgré sa richesse, est impuissante à rétablir une telle omnipotence ; si même elle voulait agrandir sa flotte dans cette mesure, elle n'aurait pas les hommes pour équiper autant de croiseurs.

D'un autre côté, si elle voulait maintenant souscrire à la réforme de l'immunité de la propriété privée que jadis elle a fait échouer, ses rivaux n'en voudraient pas, sachant bien que l'état actuel leur donne un grand avantage sur la force défensive anglaise. L'Angleterre expiera donc durement dans la prochaine guerre la faute capitale que lord Palmerston a commise en repoussant le seul moyen qui aurait pu protéger par un accord international le commerce et l'approvisionnement de la Grande-Bretagne.

Dépêche particulière du *Temps* :

Bruxelles, 8 novembre, 11 h.

M. Beernaert, président du conseil, achève en ce moment l'élaboration d'un projet de réforme électorale, dont les bases ne sont pas encore connues.

Un conseil de ministres sera prochainement convoqué pour examiner la proposition du chef du cabinet.

LE CARDINAL LAVIGERIE. — Le cardinal Lavigerie est entré, le 5 novembre, dans sa soixante-quatrième année.

Le cardinal est né à Bayonne, paroisse Saint-Esprit, en 1825.

A l'occasion de cet anniversaire, Son Eminence a reçu à Cambo, où elle se trouve encore, des télégrammes et des lettres de félicitations.

Nous lisons, dans l'*Italie* :

"Toutes les questions pendantes entre le Vatican et le gouvernement français, relativement aux sièges épiscopaux vacants, ont été aplanies.

"L'intervention du cardinal Lavigerie n'a pas été étrangère à ce bon résultat ; car ce prélat jouit en France d'une grande considération auprès du gouvernement, en raison des services qu'il a rendus dans la question de Tunis. On lui doit encore le rapprochement actuel de la France avec le Vatican. Le cardinal exerce également une grande influence sur le Pape."

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé, hier, à 3 heures P. M. à l'âge de 72 ans, le Sociétaire JOACHIM RAPP, natif d'Erstein Département du Bas-Rhin.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de NOVEMBRE, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence No 10 rue St Philippe, entre Decatur et Chartres.

Par ordre du Président
L. SIMON, Secrétaire. J. BAYLE. 23 nov—1f

Je viens d'être nommé SEUL AGENT de la NAPA VALLEY WINE CO. pour la vente du celèbre vin rouge

PRIVATE STOCK,

qui n'est vendu qu'en cassis et que je vends à $6.50 la douzaine de grandes bouteilles. C'est une qualité supérieure. Les personnes désirant boire les meilleurs vins de la Californie doivent goûter de celui là. ERNEST VILLERE F.
10 déc—1an 19 rue Laurendeau.

TO-MALON.

Avis M. Philippe Forget, propriétaire du restaurant populaire du No 40 de la rue Dauphine, annonce aux amateurs de bons vins et de bonne cuisine qui vient de s'attacher un cordon bleu hors pair pour l'ouverture de la saison de chasse. Dîners et déjeuners à 50 cents et une demi bouteille de Tokaion No 2. Pour 75 cents de jouer à une demi bouteille To Kalon No 1. On trouvera aussi les meilleurs vins des vins de Californie à son magasin 130 rue Royale entre St Pierre et Toulouse. 4 oct—au 17fév

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Avis d'élection.—Mesdames les sociétaires sont notifiées que les élections pour l'année 1889 auront lieu à l'Asile dimanche 25 courant. La société sera ouverte de midi à deux heures P. M. Après la fermeture du tutin, l'Assemblée générale Trimestrielle aura lieu et immédiatement après lieu des élections, cette assemblée ne sera procédé au dépouillement des votes.

Par ordre du Président
L. SIMON Secrétaire. J. BAYLE.
23 nov—2f V S D

Communiqué.

Des personnes mal intentionnées font courir le bruit que sur la liste on figurerait le nom de MM. Lafontaine Grillot, étant alors aux élections de 1884 aux Français qui auraient lieu dimanche prochain, leur intention est de renverser les deux listes et les deux candidats comme ne rien de ce qui est de leur ... Nous déclarons que nous désapprouvons catégoriquement tous ces agissements.
23 nov—1f

Avis.

$3400

Nouvelle Orléans 22 novembre 1888.

Il est ... certifié qu'il avait en recouvre ... billet quart de billet de la combinaison No 22 ... 24 2 2 classe 37e de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier Gros Lot de Trois Mille Quatre Cents piastres, le mercredi 21 novembre 1888 ; ledit billet ... à la somme de vingt ... sous au bureau de F. Arroyo, 10 rue Carondelet ... et que le montant en a été promptement payé sur présentation dudit billet au bureau de la Compagnie.

A. J. DIX-DALE
Caissier de la New Orleans National Bank.
23nov—1f Nouvelle Orléans La.

COLUMBIAN INSTITUTE,
185 Rue des Remparts, (côté Nord.)
Pensionnat et Externat
DE JEUNES FILLES.

Cette institution recommencera ses classes LUNDI 3 septembre. Pour prospectus s'adresser à la Principale Mlle H. FITZGERALD.
2 sept—4p

PEERLESS DYES Les meilleurs. CHEZ DROGUISTES

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans.—No 54 rue du Camp—Nlle Orléans 17 novembre 1888. Conformément à l'article IV de la charte, avis est par le présent donné aux actionnaires qu'une élection pour directeurs de cette compagnie, pour servir pour l'année suivante, sera tenue à son bureau le LUNDI, 3me jour de décembre, 1888, de 11 heures a. m. à 2 heures p. m.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
17nov—au 3déc

Membres Artificiels

Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St Charles, entre Julie et St-Joseph.
21 mai—1 an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Dans les renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er novembre 1888.

Liste de publication.

Abadie Henri
Barberat Jean Eliza ses héritiers
Baussard et Cie
Blanque Vve
Bordenave Sylvère
Boulois Eugène
Boyer Jean Baptiste
Bracounot Louis Félix
Brugnet Marie Anne
Brunet Victor
Cazaurang Jean
Claire Jacques
Colonna Jean Baptiste
Coppa Marie Catherine ses héritiers
Coulon Evariste
David Alphonse
David Justin
De Bry
Delarue Jean
Dupont Pierre Benjamin
Esnault Suc n
Faurt Jean
Ferrère François
Flandrin François
Garans Emile Dominique
Geoffroy Auguste
Godin Jules Auge Léon
Gluirot Anthony Joseph
Jacques Honoré
Jouet Léon Joseph Adolphe
Knaps Jean Hubert
Lalanne Joseph
Lamourane Jean
Latapie Dominique
Lemonnier Etienne Léonard
Lévigne Jules
Magnin François
Maitral Marguerite David
Martino Joseph
Marty Vincent
Maurin frères
Mautempa Jean
Mautempa Jean
Renie
Oscot Vve Raphaël
Quetilla Jean Joseph
Paragne Jean
Pascal
Pans Frank
Perreau de Ponterman
Pigné Pierre, Ambroise
Pilaud Joseph
Portenr Vve
Rabour Franciaque
Revapt
Suc. Jules
Thompson Philippe
Trouillé Jean Joseph
Velasagh Charles

LETTRES.

Candaau Jean Pierre
Gaillard Alphonse
Lapeyrolerie
Poisson Charles

W. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon vice-consulat, établi à la Louisiane, les cahiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

F. KROLL. SUC. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,